



POLITIQUE

Le candidat aux régionales cumulait les emplois

VINCENT VÉRIER | 23.02.2010, 07h00

Daniel Guérin, conseiller général et régional MRC, ainsi que candidat aux élections régionales sur la liste PS, porte plainte pour « diffamation, diffusion de fausse nouvelle et harcèlement ». Depuis plusieurs semaines, des élus sont les destinataires de courriers anonymes dans lesquels son auteur indique que le conseiller général de Villeneuve-le-Roi cumule plusieurs emplois.

La lettre est accompagnée de documents, issus de l'Assemblée nationale et du Sénat. Après vérifications, on y apprend que Daniel Guérin, cadre à la Poste depuis 1993, a été l'assistant parlementaire du député-maire de Bastia, Emile Zuccarelli (PRG), à temps partiel entre 1995 et 1997, puis à temps complet entre 2002 et 2007. De plus, il a été l'assistant parlementaire de deux autres élus corses PRG, les sénateurs Nicolas Alfonsi et François Vendasi, respectivement entre 2002 et 2006 et entre 2005 et septembre 2009. A chaque fois à temps partiel. Un cumul, qui selon l'auteur du courrier, a conduit au licenciement de Daniel Guérin, du groupe la Poste et plus précisément de ses fonctions de directeur général de Dynapost, de président de CC team Aurore et de gestionnaire de Gescomail, trois filiales du groupe. Des informations en partie confirmées par l'intéressé.

Si le conseiller général et régional reconnaît ces différents emplois et leurs dates, il dément catégoriquement avoir été licencié par l'entreprise. « Je suis parti de mon propre chef parce que j'ai trouvé une autre opportunité professionnelle, affirme l'élu. Il n'y a pas eu de procédure disciplinaire ni de licenciement. Tout le monde était au courant de ma situation. Ces attaques sont nauséabondes. On essaye de me déstabiliser alors que tout cela est parfaitement légal. On aurait pu avoir quelque chose à redire si je n'avais pas fait mon boulot, mais ce n'est pas le cas. »

Contactés, deux avocats spécialistes en droit du travail précisent en effet que « le cumul d'emplois privés est effectivement légal. A deux conditions, d'une part de ne pas dépasser la durée maximale du travail et d'autre part, que ce cumul ne conduise pas à une violation des obligations de loyauté, de confidentialité et de non-concurrence ».

De son côté, la Poste confirme simplement, par communiqué, que Daniel Guérin a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. « Tout cela relève de ma vie privée, s'agace l'élu. On essaye de l'instrumentaliser pour me nuire. Pourquoi ? Je ne sais pas. Tous ces courriers, ces mails, ont été envoyés sous un faux nom. Mais j'irai jusqu'au bout pour connaître le ou les auteurs. »

Le Parisien

EXCLUSIF : la totalité des articles du Parisien et du Parisien.fr + le journal en PDF ! ➔ JE M'ABONNE

